CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

<u>Présents</u>: Sandrine BALLU, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Emeric FORRESTIER, Antoine GALLAND, Anne-Marie KORTYLEWSKI, Jean-Claude LACROIX, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Patrick LHORISSON, Fabrice LONGEFAY, Cécile MORET-NIZET, Jocelyne ORTON, Anne REBOULE, Charlotte SOCIE.

Marie Pierre BAROUX excusée donne pouvoir à Jean Claude LACROIX Maurice MEGARES excusé Martin TRESCA excusé

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h dans la salle du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Laurent CARVAT

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 Juin 2022 à l'unanimité

Fabrice Longefay remercie Mr Alexandre Portier, Député de notre circonscription, d'être présent à la réunion du conseil municipal

1 Présentation du projet de la vidéo protection par le référent sûreté gendarmerie de notre secteur

Deux référents sûretés du groupement de gendarmerie du Rhône accompagnés du maréchal des logis-chef Simon JUSSELME de la brigade de Villefranche sur Saône ont fait une présentation au conseil municipal du diagnostic de vidéo protection réalisé sur la commune.

Ils expliquent que la vidéo protection consiste à placer des caméras de surveillance dans un lieu public ou privé pour prévenir tout acte de malveillance. Elle permet en temps réel ou différé de surveiller l'espace en vision large ou concentrée ; d'apprécier les situations ; dissuader par la présence d'une surveillance visible ; d'identifier un individu, un véhicule, un objet

La réglementation :

La loi impose que tout système de vidéo protection implanté sur la voie publique ou dans un espace ouvert librement au public fasse l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture ;

Faire le bon choix :

Il est déterminant de bien réfléchir à l'utilisation qui sera faite du dispositif de vidéo protection, car les moyens techniques déployés devront être adaptés. Il n'existe pas de caméra permettant de répondre de manière optimale à tous les objectifs. Il y a aussi des contraintes techniques à prendre en considération (plusieurs choix de réseaux de raccordement possible, éclairage suffisant, emplacement des caméras, la végétation...)

Financement

La commune peut solliciter plusieurs financement (FIPD; DETR; DSIL et la Région). Le total des aides publiques ne doit pas dépasser 80% du montant hors taxe du projet.

Un débat s'engage sur chacun des points de vue, des explications et précisions sont apportées par les différents interlocuteurs.

Fabrice Longefay remercie les référents sûretés ainsi que le maréchal des logis pour leur présentation du diagnostic de vidéo protection.

Fabrice Longefay demande à Jocelyne Orton, conseillère déléguée à la sécurité, de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission, la pose de caméras de video protection pour la sécurité de notre territoire.

2 <u>Convention d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associé avec le SYDER</u>

Rapporteur: Jean Claude Lacroix

Jean Claude Lacroix, adjoint aux finances, expose au conseil municipal que conformément au code de l'énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Entendu cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

3 <u>Modification du règlement du cimetière communal</u>

Rapporteur : Laurent Carvat

Laurent Carvat, conseiller municipal délégué au cimetière, expose au conseil municipal les quelques modifications apportées qui sont les suivantes :

Article 1er: Droit à l'inhumation

Ajout : avoir eu une activité remarquable sur la commune.

Article 4 : Espace cinéraire

<u>Ajout</u>: La plaque à poser sur la cavurne sera obligatoirement en granit couleur « Rose de la Clarté ». La gravure de la plaque sera réalisée en lettres dorées ou noires, de forme classique. Il sera également possible d'apposer une plaque en bronze de petite dimension, toujours avec un lettrage de forme classique.

<u>CHAPITRE II – TRAVAUX</u>

Article 4 : Conditions de circulation, d'exécution-nettoyage

<u>Ajout</u>: En tout état de cause, un état des lieux sera effectué AVANT et APRES les travaux avec un représentant de la mairie. Un nettoyage ou des travaux complémentaires pourront être demandés suite à cet état des lieux. Si ceux-ci ne sont pas réalisés par l'entrepreneur, ils pourront être réalisés d'office à la demande de la commune et aux frais du concessionnaire ou de ses ayants droit.

Sandrine Ballu demande pourquoi les tarifs des concessions ne sont pas dans ce règlement, les tarifs de la commune de Blacé étant fort bas. Il est précisé que les tarifs des redevances des concessions au cimetière ne figurent pas dans le règlement car elles font l'objet d'une délibération spécifique. Fabrice Longefay indique que les maires ruraux de la CAVBS travaillent sur une harmonisation des tarifs sur leurs communes. Il indique également qu'il pense qu'il serait malvenu de décider d'une augmentation des tarifs en période de forte mortalité due à une pandémie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la totalité des modifications apportées au règlement.

Questions diverses:

Fabrice Longefay indique au conseil municipal que l'association du FCRV remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été allouée.

Fabrice Longefay indique que le conseil municipal s'est réuni « en off » le lundi 4 juillet afin de prendre une décision sur les prochains grands projets de la commune à savoir soit le regroupement des deux écoles soit l'agrandissement de la salle des fêtes. Après une présentation du CAUE, la décision unanime a été de faire en priorité le projet d'agrandissement de la salle des fêtes et dans un second temps le regroupement des deux écoles suivant le temps disponible et les finances qui resteront.

L'agrandissement devrait se faire sous forme de salle des sports accolé à la salle des fêtes dans le même esprit que le gymnase de Claveisolles.

Jean Claude Lacroix, adjoint aux finances, indique avoir rencontré cet après-midi le directeur de BSA (Beaujolais Saône Aménagement) afin de lui décrire le projet d'agrandissement de la salle des fêtes. Celui-ci avait déjà rencontré le maire début juin. Le directeur devrait revenir vers la commune d'ici fin juillet avec une proposition de programme et d'honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou de mandataire. Fabrice Longefay précise que BSA est une SPL (Société Publique Locale) c'est-à-dire que ce sont seulement des collectivités territoriales qui sont actionnaires de cette SPL. Il précise que la commune de Blacé est actionnaire depuis sa création.

Jean Claude Lacroix, adjoint aux finances, indique suite à une précédente question de Pascal Fayolle qu'au 30/06/22, la commune en est à 5 500€ (électricité, eau, chauffage) de dépenses liées à la Maison associative.

Pour répondre à une précédente question de Marie Pierre Baroux, Sandrine Ballu, adjointe aux associations indique avoir rencontré avec Anne Reboule l'association de l'UDJ afin d'évoquer la signature d'une nouvelle convention d'utilisation de la Maison Associative, l'actuelle n'étant pas conforme puisqu'elle n'a pas de date d'échéance. L'association UDJ a indiqué être ouverte à toutes propositions. Fabrice Longefay rappelle que cette convention a apporté beaucoup de conflits dans la précédente mandature et qu'il est important que les élus prennent de la hauteur sur ce sujet en restant objectifs sans rentrer dans les différentes polémiques entre associations. Il remercie vivement Sandrine Ballu et Anne Reboule d'œuvrer dans ce sens. Le travail est en cours.

A propos des associations, il est rappelé que la commune met gratuitement à leur disposition la photocopieuse de la mairie aux heures d'ouverture. Cependant, suite à des abus, il est demandé aux associations de faire elle-même leurs photocopies sur place et de venir avec leur papier. De même, pour information, les écoles, bien que chacune équipée d'un photocopieur noir et blanc, bénéficient, dans les mêmes conditions, du même avantage pour faire des photocopies couleur.

Sandrine Ballu, adjointe à l'environnement, remercie les 5 personnes bénévoles qui font l'entretien des fleurs dans le centre du village.

Jean Claude Lacroix, adjoint aux finances, indique avoir signé cet après-midi deux baux professionnel qui seront installés dans l'ancien local de l'UDJ (un bail pour la chocolaterie et un autre pour une activité d'ostéopathe pour animaux).

Jean Claude Lacroix, adjoint aux finances, indique que les travaux de réfection des salles de classes de l'école maternelle débutent dès lundi 11 juillet et devrait être terminés pour le 15 août.

Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, indique que suite au conseil d'école les effectifs pour la rentrée scolaire prochaine seront de 98 élèves en élémentaire et 54 élèves en maternelle. Il y a été signalé que la classe verte sera programmée au printemps 2023. Fabrice Longefay indique que traditionnellement la commune aide financièrement les enseignantes pour les sorties sur plusieurs jours à hauteur de 10€ par enfant et par nuitées et souhaite que, bien que conséquente, cette aide soit poursuivie car une telle sortie a une valeur pédagogique importante. Charlotte Socié informe que la Folle Brocante du sou des écoles a remporté un vif succès. A ce conseil d'école, les maîtresses ont remercié la municipalité pour différenetes raisons. Des entretiens d'embauche ont eu lieu afin de pourvoir au remplacement de deux agents au sein du service scolaire et périscolaire.

Jocelyne Orton, conseillère municipale déléguée à la voirie, indique que l'arrêt de bus de Blaceret situé sur la route qui va en direction de St Georges de Reneins sera déplacé afin de sécuriser les enfants qui prennent les transports scolaires.

Patrick Lhorisson, adjoint à la vie économique, informe avoir assisté à une réunion de la CAVBS, en compagnie de Magali Legros, conseillère déléguée à l'urbanisme et Fabrice Longefay, Maire, concernant les premières ébauches de réservation de terrains constructibles dans le cadre du futur PLUI. Fabrice Longefay indique avec déception que les prévisions des services de la CAVBS sur de nouveaux terrains constructibles seront rares par rapport à une éventuelle évolution du PLU actuel car de nombreuses maisons en zone U ont encore de grands jardins et qu'ils considèrent, pour respecter les consignes de densification de l'Etat, qu'une éventuelle future maison pourrait s'y construire. Toutefois, il précise que rien n'est encore fixé de façon définitive et que les choses seront encore retravaillées au cours de plusieurs réunions. Patrick Lhorisson indique également que la CAVBS comptabilise de nombreux logements vacants sur notre commune ce qui gêne également la création de futurs logements dans le PLUI.

Laura Brunel, adjointe à la communication, indique que le Flash municipal sera distribué fin juillet. Elle informe avoir assisté en présence de Laurent Carvat à deux réunions afin de créer une éventuelle interclasse sur la commune.

Deux réunions citoyennes concernant Octobre Rose ont eu lieu afin de mettre en place un événement. Laura Brunel indique au conseil municipal que la cérémonie du 14 juillet avec le traditionnel défilé aura lieu à 10h30 suivi d'un vin d'honneur, le rendez-vous est fixé à 10h pour aider à la mise en place.

Prochain conseil : Jeudi 06/10/2022 à 20h à la salle du conseil municipal La séance est levée à 23h20.